



Greffé  
municipal

Commune d'Oron  
Grand-Rue 6  
1607 Palézieux-Village  
T 021 908 04 15  
F 021 908 06 77

## Extrait des décisions de la Municipalité - n° 7

Séance du 16 février 2022 - ouverte à 8 h. - levée à 12h30

Présidence :	M. O. Sonnay, Syndic
Secrétaire :	M. O. Burnat, Secrétaire municipal
Municipalité présente :	M. O. Sonnay, Syndic, M. Thierry Menétrey, Vice-Syndic, Mmes M. Ryf et A.-C. Uldry, MM. E. Ramseyer, R. Richard et D. Sonnay, Municipaux

### Palézieux - PA « A la Sauge »

La Municipalité décide de fixer une séance avec les entreprises et indépendants du milieu de la santé et des soins le 17 mars 2022 à Oron-la-Ville pour discuter de l'opportunité de créer un centre médical.

### Stratégie de gestion des zones d'activités du district - Contrat de prestations

La Municipalité décide de valider le contrat de prestations du bureau Microgis Solutions sur mesure.

### Oron-la-Ville - Salle triple - Projet de contrat de location

La Municipalité décide de valider le projet de location de la salle triple du collège d'Oron-la-Ville.

### Salles communales - Tarifs

La Municipalité décide de valider les nouveaux tarifs de location des salles communales.

### Oron-la-Ville - A la Planche des Bures - Concession pour exploiter les eaux de la nappe souterraine

La Municipalité décide d'entamer la procédure pour renouveler la concession n° 294/603.

### Paroisse Oron-Palézieux - Vente de roses

La Municipalité décide d'autoriser la Paroisse Oron-Palézieux à vendre des roses au profit de l'EPER aux déchèteries d'Oron-la-Ville et de Palézieux le 26 mars 2022.

### Jumelage Oron-Bussac - Soutien 2022

La Municipalité décide de renouveler son soutien annuel au Jumelage Oron-Bussac.

### Jubilaires 2022 - Réception

La Municipalité décide de fixer la date de la réception des Jubilaires au 6 mai 2022.

### Apiculture de la Haute-Broye - Sociétés locales

La Municipalité décide de valider la demande d'adhésion de l'association Apiculture de la Haute-Broye aux sociétés locales d'Oron.

### Déchets ménagers - Dépôts sauvages

La Municipalité décide de délivrer une ordonnance pénale de CHF 200.-- + frais ou 1 jour d'arrêt à deux habitants d'Oron-la-Ville, deux habitants de Palézieux, un habitant de Châtillens, un habitant d'Oron-le-Châtel, et une personnes domiciliées hors de la Commune.

### Gendarmerie - Invitation

La Municipalité décide de déléguer M. Olivier Sonnay, Syndic, et Mme Anne-Cécile Uldry, Municipale, à une séance d'information organisée par la Gendarmerie et destinée aux syndicats et municipaux de police le 30 mars 2022 à Oron-la-Ville.

